RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

pôle emploi

ÉCLAIRAGES ET SYNTHÈSES

RECRUTEMENT, COMPÉTENCES ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE ; DES ENJEUX QUI SE POLARISENT SUR QUELQUES SECTEURS

Sommaire

P.2 Pour quatre employeurs sur dix la transition écologique nécessite de nouvelles méthodes de travail ou à moindre échelle de nouvelles compétences

P.3 Des besoins plus prégnants dans les secteurs de l'agriculture, du BTP, du transport, du commerce et réparation automobiles

P.6 L'hébergement-restauration : l'importance des gestes professionnels respectueux de l'environnement

P.7 Des risques de perte d'emploi davantage exprimés dans certaines industries

P.9 Être formé aux enjeux à la transition écologique de son métier est un atout pour être recruté

L'essentiel

La transition écologique nécessite une évolution de l'appareil productif. Selon les employeurs, elle implique davantage la mise en place de nouvelles méthodes de travail et l'ajustement de compétences déjà existantes plutôt qu'un besoin de compétences nouvelles ou de nouveaux profils ou métiers.

Les enjeux de la transition écologique en termes de nouvelles méthodes de travail ou de compétences ou de nouveaux métiers sont concentrés dans des secteurs fortement impactés par les évolutions réglementaires et par les changements de pratiques de consommation. Qu'il s'agisse de maîtriser les nouvelles normes réglementaires, d'adapter les gestes métier à une économie des ressources utilisées, de savoir trier les déchets en vue de leur valorisation ou encore de développer un argumentaire de vente basé sur les efforts en la matière, les secteurs et les métiers les plus impliqués relèvent des activités agricoles, du bâtiment et travaux publics, de l'hébergement, du commerce et réparation automobiles, et des transports.

Le fait que les candidats aient été formés aux enjeux de la transition écologique constitue un atout pour être recruté pour quatre employeurs sur dix.

Frédéric Lainé et Murielle Matus
Direction des Statistiques, Études et Évaluation

INTRODUCTION

Le plan de relance mis en œuvre pour soutenir la reprise économique qui fait suite à la crise sanitaire comprend un volet important sur la transition écologique. Un soutien est apporté notamment à la décarbonation des activités industrielles, la rénovation thermique des bâtiments, le verdissement du parc automobile, le financement de formations dans la filière énergétique. Par ailleurs, la Stratégie Nationale Bas-Carbone, introduite par la loi de transition énergétique pour la croissance verte en 2015, définit des objectifs et une trajectoire jusqu'en 2050 visant à réduire les émissions carbone de la France. Elle propose ainsi des orientations sectorielles pour réduire les émissions de gaz à effet de serre afin d'atteindre les engagements pris par la France lors de la COP21.

La transition écologique suppose une transformation des modes de production et de consommation. Elle peut être génératrice d'emplois dans certaines activités et de pertes d'emplois dans d'autres. Comment les entreprises anticipent-elles la transition écologique du point de vue des emplois, des métiers et des compétences ? Estiment-elles que la transition écologique nécessite des compétences ou des méthodes de travail nouvelles ou fait émerger de nouveaux métiers ? Le fait que les candidats aient été formés aux enjeux de la transition écologique est-il un critère de recrutement ? Les pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement prennent-elles une place différente selon les métiers ? Ces questions ont été posées aux établissements employeurs interrogés lors de l'enquête complémentaire Besoins en Main d'Œuvre (millésime 2020).

POUR QUATRE EMPLOYEURS SUR DIX LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE NÉCESSITE DE NOUVELLES MÉTHODES DE TRAVAIL OU À MOINDRE ÉCHELLE DE NOUVELLES COMPÉTENCES

Pour quatre employeurs sur dix, la transition écologique va nécessiter dans leur établissement de nouvelles méthodes de travail (gestes métiers, application des normes, formes de collaboration entre corps de métiers, nouveaux outils ou nouvelles matières premières), compétences ou de nouveaux profils de salariés [cf. Graphique 1]. L'adaptation à de nouvelles méthodes de travail est la dimension la plus citée, par presque un tiers des employeurs ; 11% estiment que la transition écologique nécessitera de nouvelles compétences, et 10% de nouveaux métiers ou profils. Enfin, 12% des employeurs anticipent que la transition écologique réduira le nombre d'emplois de leur établissement dans certains métiers. Selon les employeurs, la transition écologique implique donc plus souvent des ajustements de compétences et de la façon de les mobiliser en situation de travail[1] que des transformations profondes des savoirs et des savoir-faire, ce que confirment différentes analyses réalisées sur ce sujet [En savoir plus, Cedefop, 2010 ; Centre d'analyse stratégique, 2010 ; OIT, 2011 ; France Stratégie & *al.*, 2020].

GRAPHIQUE 1 :
LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SON IMPACT SUR LES COMPÉTENCES, LES MÉTIERS ET LES MÉTHODES DE TRAVAIL : LA PERCEPTION DES EMPLOYEURS

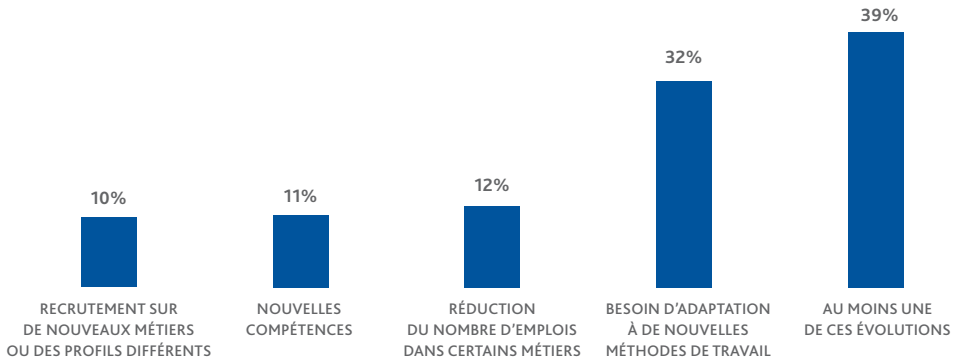

Lecture : 10% des établissements employeurs estiment que la transition écologique implique de nouveaux métiers ou des profils différents.
Source : Pôle emploi, Enquête BMO complémentaire 2020, volet « compétences liées à la transition écologique ».

1. L'Observatoire national des métiers et des emplois de l'économie verte utilise la notion de nouvelles « briques de compétence » afin de s'adapter à des exigences environnementales de l'activité notamment pour définir les métiers dits « verdissants » (En savoir plus, Onemev, 2020).

À secteur donné, la mise en place de nouvelles méthodes de travail en relation avec la transition écologique est davantage mentionnée par les grands établissements, tandis que les établissements de moins de cinq salariés redoutent davantage des pertes d'emploi (cette dernière opinion fait écho aux craintes de pertes d'activité énoncées par les petits établissements, cf. Encadré 1). En revanche, on n'observe pas de différence d'opinion selon la taille de l'établissement à propos de la nécessité de nouvelles compétences ou nouveaux métiers et profils.

DES BESOINS PLUS PRÉGNANTS DANS LES SECTEURS DE L'AGRICULTURE, DU BTP, DU TRANSPORT, DU COMMERCE ET RÉPARATION AUTOMOBILES

Le besoin d'adapter les méthodes de travail et de compétences est plus prégnant dans l'agriculture (en particulier le secteur des cultures), le bâtiment et les travaux publics, le commerce et réparation automobiles, le transport et entreposage [cf. groupe 1 du Graphique 2].

Ces secteurs figurent parmi les activités les plus émettrices de gaz à effet de serre (GES)[2] et ils sont de ce fait particulièrement concernés par des évolutions réglementaires en matière environnementale et par des pratiques de consommation plus exigeantes en matière d'écologie et de santé.

GRAPHIQUE 2 :
LA PERCEPTION DE L'IMPACT DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE SUR LES COMPÉTENCES, LES MÉTIERS ET LES MÉTHODES DE TRAVAIL PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (ANALYSE FACTORIELLE DES CORRESPONDANCES)

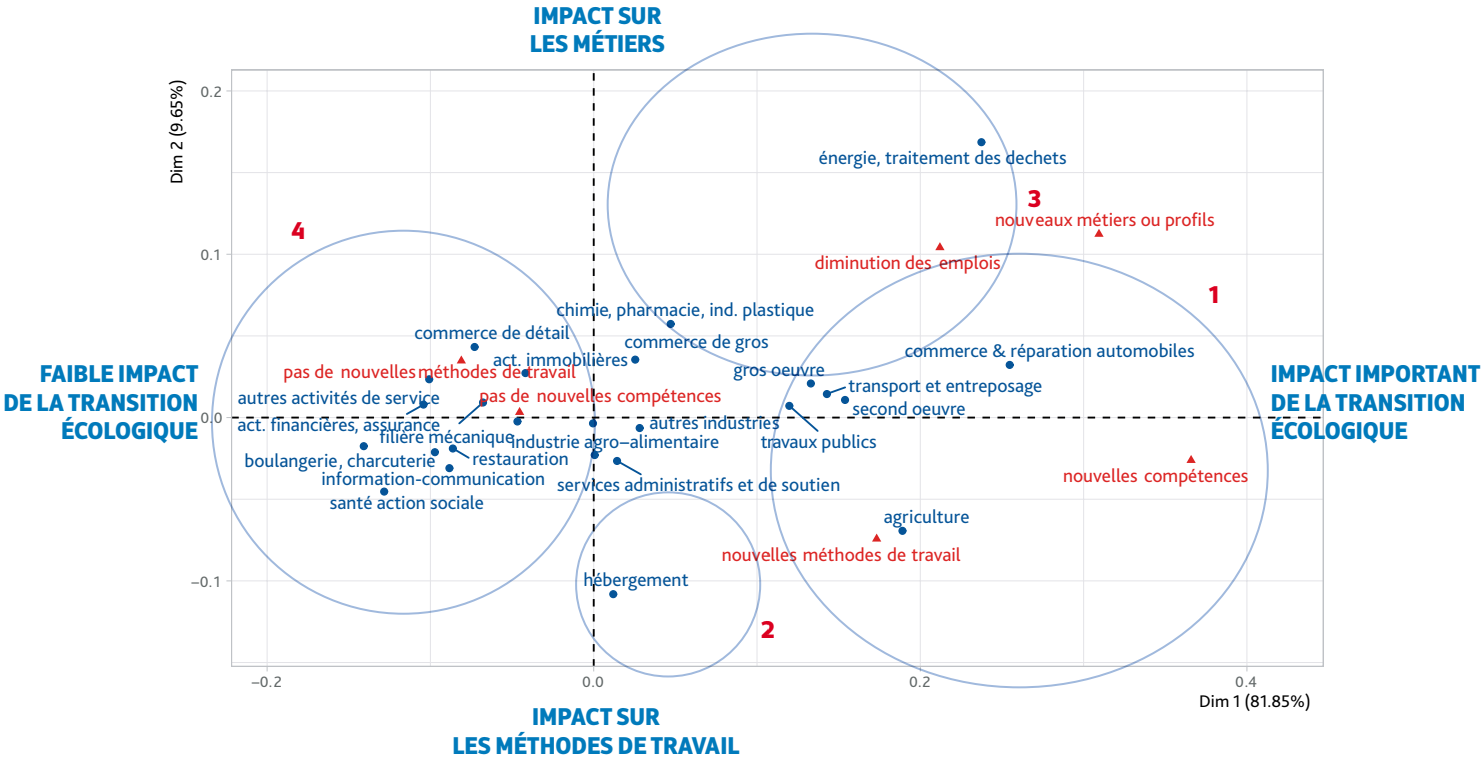

Méthode : Ce graphique est issu d'une analyse factorielle des correspondances (AFC) réalisée sur le tableau croisé entre les secteurs d'activité et les réponses des établissements sur l'impact de la transition écologique sur les compétences, les métiers et les méthodes de travail.
- L'axe 1 oppose les secteurs pour lesquels la transition écologique n'a pas ou peu d'impact (gauche de l'axe 1) aux secteurs pour lesquels elle a des conséquences sur les compétences, les métiers ou les méthodes de travail.
- L'axe 2 oppose les secteurs pour lesquels la transition écologique implique tout à la fois de nouveaux métiers ou profils et une diminution de l'emploi sur certains métiers (haut de l'axe) aux secteurs pour lesquels elle entraine l'émergence de nouvelles méthodes de travail (bas de l'axe 2).
Source : Pôle emploi, Enquête BMO complémentaire 2020, volet « compétences liées à la transition écologique ».

2. https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2020-12/datalab_81_chiffres_cles_du_climat_edition_2021.pdf

Dans **l'agriculture**, les nouvelles compétences jugées nécessaires sont relatives à la connaissance de la législation environnementale, des cultures et produits « bio », de la certification environnementale, des nouvelles méthodes de cultures et de nouveaux protocoles à mettre en place (produits phytosanitaires à utiliser par exemple). Des compétences en matière de méthanisation sont également mentionnées.
Près de la moitié des établissements agricoles anticipent ainsi des besoins de façon généralisée sur la maîtrise des normes et de la règlementation. Un tiers ne ressentent pas du tout ce besoin et un sur cinq considèrent qu'il se situe à la marge [cf. Annexe, Tableau A]. Deux établissements sur cinq anticipent des besoins sur la collaboration avec d'autres professionnels et la même proportion exprime des besoins sur la connaissance de gestes métier économes en ressources et en énergie. Ces besoins sont plus prégnants dans le secteur des cultures agricoles que dans celui de la production animale.

Au même titre que l'agriculture, le secteur du bâtiment et des travaux publics met en avant le fort impact réglementaire de la transition écologique [cf. Encadré 1]. La maîtrise des normes et de la règlementation en matière de construction est de ce fait un enjeu pour les établissements du **bâtiment**, deux établissements sur cinq déclarent avoir besoin de développer de façon généralisée des compétences en la matière. Plus d'un tiers des établissements mentionnent également le besoin de développer des collaborations entre les différents corps de métier du bâtiment, en particulier dans le second œuvre et les travaux publics, dans le cadre de la rénovation énergétique et des nouvelles normes environnementales de construction. Ce besoin de collaboration accrue, qui renvoie aux évolutions des méthodes de travail et à celles de l'organisation de la production, était déjà exprimé il y a dix ans dans ce secteur [cf. En savoir plus - Matus, 2012].

Ce besoin de collaboration est plus particulièrement ressenti parmi les très petites entreprises (TPE - moins de dix salariés) du secteur du bâtiment et des travaux publics[3]. Ce résultat confirme les conclusions de travaux monographiques récents [cf. En savoir plus Chabbert & Rey, 2019]. Les TPE sont en effet souvent spécialisées sur un seul corps de métier, ce qui implique une coordination plus complexe entre des structures différentes sur un chantier. Les employeurs évoquent également des besoins sur la connaissance des normes énergétiques pour les bâtiments neufs, des techniques d'isolation, des nouveaux matériaux, de la couverture photovoltaïque des bâtiments, de la pompe à chaleur et de la domotique.

Dans le commerce et la réparation automobiles, l'accent est mis sur la connaissance des véhicules électriques ou hybrides et sur les peintures à base de nouveaux solvants qui respectent les normes environnementales. Dans le transport et entreposage sont mis en avant l'éco-conduite et la connaissance de l'empreinte carbone des modes de transport.

DES MÉTHODES DE PRODUCTION ÉCONOMISANT L'ÉNERGIE ET LES MATIÈRES PREMIÈRES

Dans l'ensemble de ces secteurs, les gestes professionnels permettant des économies d'énergie, d'eau ou de matières premières ou le tri des déchets en vue de leur valorisation, ainsi que la connaissance des normes environnementales sont plus particulièrement demandés pour certains métiers. Sont concernés les ouvriers agricoles (agriculteurs, sylviculteurs et bûcherons d'une part et maraîchers, jardiniers, viticulteurs d'autre part), les ouvriers du bâtiment et des travaux publics, les ouvriers de la manutention, les ouvriers de la réparation automobile, les techniciens de maintenance et les conducteurs de véhicules [cf. Encadré 2 et Annexe, tableau B]. Pour les techniciens et cadres du BTP, les mêmes pratiques professionnelles sont demandées à l'exception du tri des déchets qui est moins cité.

EN AMONT ET EN AVAL DE LA PRODUCTION, UNE ÉVOLUTION DES PRATIQUES COMMERCIALES

En amont de la production d'un bien ou de la fourniture d'un service, le besoin d'améliorer les pratiques d'achats en matières premières est important dans les secteurs des travaux publics (par exemple à travers un approvisionnement local) et des cultures agricoles (via l'achat de grains et de produits phytosanitaires).

Sur le plan commercial, dans l'ensemble des secteurs, la mise en place de pratiques œuvrant à la préservation de l'environnement peut être un argument de vente afin de se démarquer. Ce phénomène est plus prégnant dans le secteur de l'agriculture : plus d'un tiers des établissements expriment un besoin généralisé de développement de ces compétences. Dans le secteur des transports de marchandises, ces besoins s'expriment moins de façon généralisée et plutôt à la marge de l'activité. Par ailleurs, le besoin de conception d'un argumentaire va de pair avec celui portant sur la connaissance et la communication des efforts de l'entreprise en matière environnementale.

3. Les établissements de moins de dix salariés composent la grande majorité des établissements du secteur du BTP. Plus d'un tiers d'entre eux (35%) déclarent avoir besoin de développer cette compétence collaborative dans le futur ; plus la taille de l'établissement augmente plus cette part décroit. Les plus grandes entreprises peuvent potentiellement abriter davantage de corps de métier, facilitant ainsi leur coordination au sein de la même structure.

DES PERTES D'EMPLOI SUR CERTAINS MÉTIERS ANTICIPÉES DANS LES SECTEURS DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS, DU COMMERCE ET DE LA RÉPARATION AUTOMOBILE, OU DU TRANSPORT ET ENTREPOSAGE

La transition écologique peut également être perçue comme une menace de suppression d'emplois dans certains métiers, soit parce qu'elle va impliquer la disparition ou la diminution de certaines activités (vente et réparation de véhicules à essence ou diesel par exemple), soit parce qu'elle va conduire à des évolutions technologiques qui nécessitent des compétences nouvelles. En particulier, les employeurs du commerce et de la réparation automobiles, du bâtiment et des travaux publics ou du transport et entreposage, expriment des craintes de pertes d'emploi sur certains métiers, craintes qui sont un peu plus limitées dans le secteur de l'agriculture [cf. Graphique 2].

ENCADRÉ N°1

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
ENTRE CONTRAINTES, OPPORTUNITÉ DE DÉVELOPPEMENT ET RISQUE DE PERTE D'ACTIVITÉ

Quatre établissements sur dix perçoivent la « transition écologique » comme une contrainte supplémentaire, que ce soit sur le plan réglementaire (33% des établissements) ou sur le plan financier (31% des établissements).

Ces deux contraintes (réglementaire et financière) vont souvent de pair : 70% des établissements qui considèrent la transition écologique comme une dépense supplémentaire, estiment qu'elle est aussi une contrainte issue de la réglementation. Les grands établissements et les secteurs les plus touchés par la mise en place de nouvelles normes environnementales (agriculture, bâtiment et travaux publics, hébergement, transport, commerce et réparation automobiles, industrie) sont les plus impactés.

Au-delà de ce cadre contraignant, la transition énergétique et environnementale peut en outre être porteuse d'opportunités ou au contraire d'un risque de perte d'activité selon le positionnement des entreprises au sein de chaque secteur d'activité.

La transition écologique représente en effet une opportunité de développement pour presque un quart des établissements. C'est plus fréquemment le cas des moyens et grands établissements de plus de 50 salariés et les établissements de l'agriculture, du bâtiment et des travaux publics ou de l'hébergement-restauration. 62% des établissements qui y voient une opportunité la considèrent également comme une contrainte (réglementaire ou financière).

La transition écologique est perçue également comme un risque de perte d'activité par un établissement sur dix. Parmi eux, huit établissements sur dix sont confrontés à des charges financières supplémentaires et des contraintes réglementaires. Ce risque est davantage perçu par les établissements de moins de cinq salariés [cf. Graphique 3] et ceux des secteurs de l'agriculture, du commerce et de la réparation automobiles ainsi que celui des transports. Les petites entreprises disposent en effet de ressources plus limitées (financières, techniques, etc.). Un plan global d'accélération de la transition écologique des TPE-PME prévoit à ce titre des dispositifs d'expertise et d'aide à l'investissement lancé avec l'ADEME et Bpifrance au mois de juin 2020 .

Enfin la transition écologique ne représente pas un enjeu particulier (risque de perte d'activité ou opportunité de développement, contrainte réglementaire, charge financière) pour près de la moitié des établissements en général (47%). Il s'agit principalement d'établissements du secteur tertiaire (activités financières et d'assurance, les activités de l'information et de la communication, les arts, spectacles et activités récréatives) pour lesquels la portée d'une transition écologique sur l'activité semble plus réduite.

4. https://presse.ademe.fr/2020/06/plan-dacceleration-de-la-transition-ecologique-des-tpe-et-pme.html

GRAPHIQUE 3 :
PERCEPTION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE PAR LES ÉTABLISSEMENTS EN FONCTION DE LA TAILLE (EN%)

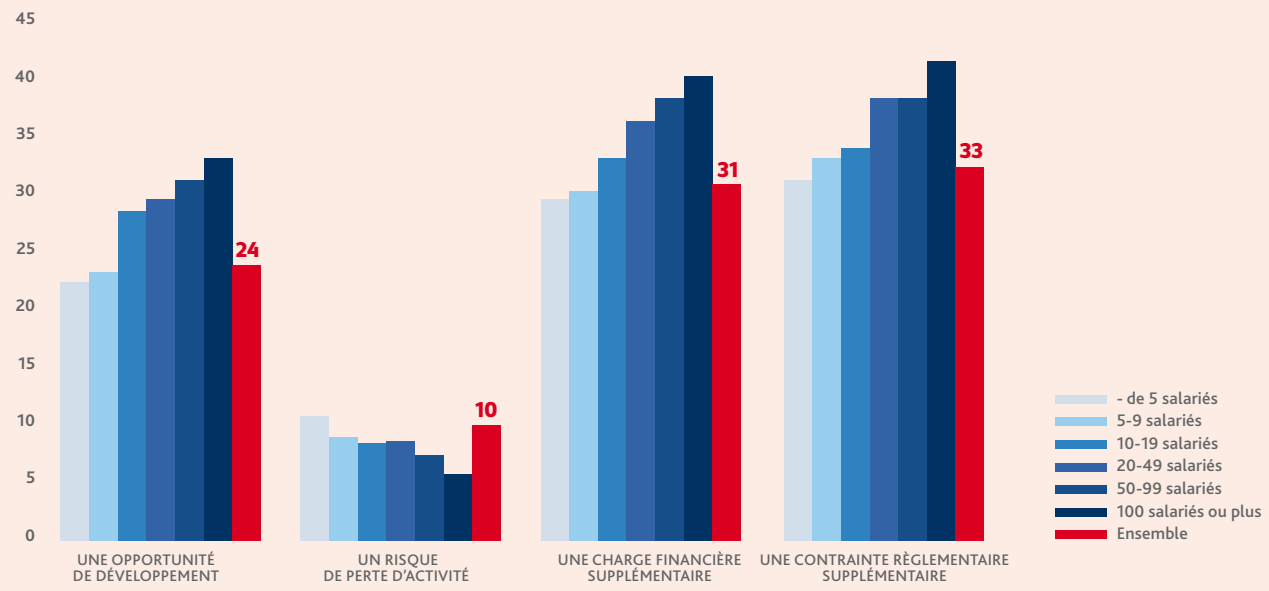

Lecture : 33% des établissements perçoivent la « transition écologique » comme une contrainte réglementaire.
Source : Pôle emploi, Enquête BMO complémentaire 2020, volet « compétences liées à la transition écologique ».

L'HÉBERGEMENT-RESTAURATION : L'IMPORTANCE DES GESTES PROFESSIONNELS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

L'importance des gestes professionnels respectueux de l'environnement (économie d'énergie ou de ressources, normes environnementales, tri des déchets) est soulignée dans l'ensemble des métiers de l'hôtellerie-restauration (employés polyvalents de la restauration, cuisiniers, employés de l'hôtellerie, serveurs, [cf. Encadré 2]).

Plus que de « nouvelles compétences », les établissements de l'hébergement-restauration expriment le besoin de renforcer ces différentes compétences, en particulier le secteur de l'hébergement dont les employeurs mentionnent des évolutions relatives aux méthodes de travail [cf. Graphique 2, groupe 2], comme la manière d'utiliser les produits phytosanitaires ou les gestes professionnels permettant des économies d'énergie. Les aspects réglementaires dans l'hôtellerie-restauration accompagnent des changements de pratiques productives et d'habitudes de travail. Le secteur de l'hébergement exprime des besoins de développement des compétences dans le domaine de la maîtrise des normes et de la réglementation environnementale (44% d'entre eux de façon généralisée, cf. Annexe, Tableau A). Cela répond aux demandes des consommateurs, accompagnées par les autorités nationales et internationales qui souhaitent encourager un tourisme plus respectueux de l'environnement, et qui font que le verdissement du secteur de l'hébergement se développe depuis le début des années 2000 [cf. En savoir plus François-Lecompte & Gentric, 2013]. Plus de la moitié des établissements du secteur de l'hébergement et plus de deux établissements sur cinq du secteur de la restauration expriment des besoins généralisés en compétences sur la connaissance des gestes professionnels permettant des économies en ressources (eau, matériaux, énergie, etc.). De la même façon, plus de deux établissements sur cinq déclarent avoir besoin de développer les compétences sur le tri des déchets de leur activité en vue de leur valorisation.

Développer les collaborations avec d'autres professionnels afin de partager les bonnes pratiques ou d'échanger des produits, des services ou des matériaux concerne également plus du tiers des établissements du secteur de façon généralisée et un quart d'entre eux à la marge. Par ailleurs, près de deux établissements sur cinq des secteurs de l'hébergement et de la restauration estiment devoir développer la connaissance des normes réglementaires. En amont de la production d'un bien ou de la fourniture d'un service, le besoin d'améliorer les pratiques d'achats en matières premières concerne de façon généralisée près d'un tiers des établissements de l'hébergement-restauration. Cet impératif est également avancé dans d'autres secteurs dans lesquels l'alimentation est au cœur de l'activité : celui de l'industrie agro-alimentaire et celui de la boulangerie-pâtisserie-charcuterie.

PEU DE CHANGEMENTS ATTENDUS DANS DE NOMBREUSES ACTIVITÉS DE SERVICES

Au total, 61% des établissements interrogés ne mentionnent aucun impact de la transition écologique parmi ceux proposés (nouvelles compétences, métiers, méthodes de travail ou de risque de pertes d'emplois). Cette opinion est plus répandue dans les activités de services aux particuliers [cf. Graphique 2, groupe 4]. Il en est ainsi des activités récréatives, d'arts et de spectacles (72% établissements ne voient pas d'impact), de la santé et de l'action sociale (69%), des services aux personnes, des activités bancaires et d'assurance, du secteur de l'information et de la communication et du commerce de détail.

De fait, les activités tertiaires, hors transports et commerce et la réparation automobiles sont moins touchées par des évolutions réglementaires, un changement des pratiques de consommation ou des processus de production engendrant des modifications du contenu du travail ou des compétences nécessaires. De 30 à 40% des établissements du commerce de détail ou des boulangeries, pâtisserie et charcuterie expriment cependant des besoins généralisés de développement des compétences en matière d'économies d'énergie et de matières premières, de tri des déchets ou de conception d'un argumentaire de vente lié à la transition écologique [cf. Annexe, Tableau A].

MAIS DES GESTES PROFESSIONNELS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT SONT IMPORTANTS DANS CERTAINS EMPLOIS DE SERVICE ET DE VENTE

En corollaire, les gestes professionnels respectueux de l'environnement (économie d'énergie et de matières premières, tri des déchets, connaissance des règles environnementales, politique environnementales de l'entreprise) sont jugés moins important dans nombre de métiers administratifs (cadres administratifs, secrétaires) auxquels s'ajoutent les informaticiens, les enseignants et les professionnels des arts et spectacle [cf. Encadré 2 et Annexe, Tableau B]. Dans d'autres métiers administratifs ou commerciaux il s'agit surtout de connaitre la politique environnementale de l'entreprise. Il en est ainsi des employés de comptabilité, techniciens administratifs, attachés ou cadres commerciaux.

Cependant pour les bouchers, charcutiers et boulangers, les vendeurs de produits alimentaires, les coiffeurs et esthéticiens et les agents d'entretien, la nécessité de connaitre les gestes professionnels respectueux de l'environnement est affirmée par les employeurs, que ce soit en matière d'économie d'énergie et de matières premières, de traitement des déchets ou de connaissance des normes environnementales.

Enfin, pour de nombreuses activités, les ajustements visent non seulement à limiter leur impact sur l'environnement et le climat, mais également à gérer les conséquences du changement climatique sur l'activité. Il en va ainsi de la recrudescence prévisible des épisodes de canicule. La connaissance des gestes professionnels permettant de tempérer les effets de ces épisodes sur l'activité professionnelle est considérée comme indispensable pour les aides à domicile, les professionnels de la santé, les professionnels de l'action sociale ou de l'action culturelle et sportive. Ces gestes peuvent concerner à la fois les salariés eux-mêmes ou la protection de personnes fragiles ou encore des actions de prévention lors d'activités sportives.

DES RISQUES DE PERTE D'EMPLOI DAVANTAGE EXPRIMÉS DANS CERTAINES INDUSTRIES

Dans certains secteurs, la transition écologique implique, selon les employeurs, à la fois des diminutions d'emplois dans certains métiers et l'apparition de nouveaux métiers ou profils. Ces opinions sont exprimées beaucoup plus fréquemment dans les secteurs de l'énergie et du traitement des déchets, des industries chimiques, pharmaceutiques ou du caoutchouc et matières plastiques [cf. Graphique 2, groupe 3].

Les autres activités industrielles expriment des opinions en retrait par rapport aux secteurs déjà mentionnés. L'impact estimé de la transition écologique dans ces activités est proche de celui de l'ensemble des établissements en ce qui concerne de nouvelles compétences ou de nouvelles méthodes de travail, même si des évolutions sont évoquées en matière d'utilisation de nouveaux matériaux et d'optimisation énergétique. Cela peut tenir à la disparité du tissu industriel en termes d'activité et de taille d'établissements, avec des établissements s'estimant directement et immédiatement impactés et d'autres moins. Par ailleurs, l'industrie manufacturière a pu déjà réduire sensiblement ses émissions polluantes : du fait d'innovations technologiques (qui ont permis de réduire de façon importante les émissions de l'industrie chimique notamment) et de la diminution de la part des activités industrielles dans le PIB français. L'industrie manufacturière, qui était le secteur le plus émetteur de GES en 1990, est aujourd'hui au quatrième rang [5-6].

5. https://ree.developpement-durable.gouv.fr/themes/defis-environnementaux/changement-climatique/emissions-de-gaz-a-effet-de-serre/article/les-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-du-secteur-de-l-industrie-manufacturiere
6. http://archives.strategie.gouv.fr/cas/system/files/2011-12-12-trajectoires_2020-2050_-_developpementdurable.pdf.pdf et Eudeline et al. (2012) L'industrie manufacturière en France depuis 2008 : quelles ruptures ?, Note de conjoncture, Insee

Toutes industries confondues, 35 à 40% des établissements ont cependant des besoins généralisés de développement des compétences dans le domaine de la réglementation et des normes liées à la transition écologique et un quart expriment des besoins à la marge. Les mêmes proportions estiment des besoins de développement des compétences en matière d'économie de matières premières et d'énergie. Un tiers des établissements industriels estiment par ailleurs avoir des besoins généralisés de développement des compétences pour la gestion des déchets, et 30% expriment ces mêmes besoins en ce qui concerne les échanges de bonnes pratiques ou de services, outils ou matériaux. Améliorer les pratiques d'achats de matières premières ou de matériel d'équipement est davantage souligné par les industries agro-alimentaires (besoin généralisé pour 30% des établissements) que par les autres industries (25%). Les achats de produits agricoles en prise avec le développement durable représentent en effet un enjeu important pour le secteur agro-alimentaire.

Une majorité d'employeurs affirment la nécessité ou l'utilité des gestes professionnels en prise avec la transition écologique pour les ouvriers et les ingénieurs de l'industrie [Cf. groupe 2 de la typologie des métiers, Encadré 2 et Annexe, Tableau B] ; pour les techniciens, l'accent est mis sur la politique environnementale de l'entreprise.

ENCADRÉ N°2

GESTION DES DÉCHETS, ÉCONOMIES D'ÉNERGIE, NORMES ENVIRONNEMENTALES :

LA MAÎTRISE DE CES PRATIQUES PROFESSIONNELLES EST IMPORTANTE DANS LA PLUPART DES MÉTIERS QUI CONCENTRENT LES RECRUTEMENTS DES ENTREPRISES

Par rapport au premier métier dans lequel ils projettent de recruter, l'ensemble des employeurs ont été interrogés sur le caractère indispensable, utile ou superflu de compétences telles que les économies d'énergie, d'eau et de matières premières, la gestion des déchets et leur valorisation, la connaissance et l'application des normes environnementales, les efforts de l'entreprise en matière environnementale et la connaissance des gestes professionnels à suivre en cas de canicule face au réchauffement climatique.

La gestion des déchets en vue de leur valorisation est mentionnée par plus de trois quarts des employeurs : 34% considèrent qu'il s'agit d'une compétence indispensable et 42% qu'elle est utile [cf. Tableau 1]. Toujours par rapport au premier métier qui concentre les projets de recrutement, la connaissance et la mise en œuvre des normes environnementales est jugée importante par 72% des établissements (indispensable pour 30 % et utile pour 42%). Les économies d'énergie, d'eau et de matières premières sont importantes pour 69% des employeurs (indispensable pour 27% et utile pour 42%). La même proportion d'employeurs met en avant la connaissance des efforts de l'entreprise en matière environnementale (21% indispensable et 48% utile).

Enfin, la connaissance des gestes professionnels en cas de canicule est qualifiée d'indispensable par 35% des employeurs et d'utile pour 43% d'entre eux.

A métier donné, les petits établissements de moins de cinq salariés mettent davantage en exergue les économies d'énergie et de matières premières, le traitement des déchets et la réglementation. Ceci s'inscrit dans un cadre plus général de demande plus importante de polyvalence dans les très petits établissements. Toujours pour un même métier, la probabilité de considérer que la maîtrise de ces pratiques professionnelles est indispensable est au moins multipliée par deux lorsque l'établissement juge que la transition écologique est une opportunité de développement pour l'établissement [cf. Encadré 1].

En fonction du jugement des employeurs sur le caractère indispensable, utile ou superflu des connaissances et des pratiques professionnelles en lien avec la transition écologique, cinq catégories de métiers se distinguent [cf. Tableau 1 et Annexe, Tableau B] : les métiers très impliqués, les métiers impliqués, les métiers concernés de façon variable, les métiers marqués par l'importance accordée aux gestes professionnels en cas de canicule et enfin les métiers moins impliqués.

TABLEAU 1 :
TYPOLOGIE DES MÉTIERS SELON LE DEGRÉ D'EXIGENCE EN COMPÉTENCES LIÉES À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Groupe de métiers selon l'importance des compétences transversales liées à la transition écologique	Exemple de métiers	Gestes professionnels permettant l'économie d'énergie, eau, matières premières		Connaissance de la réglementation et des normes environnementales		Tri des déchets pour leur valorisation		Connaissance de la politique de communication de l'entreprise en matière environnementale		Gestes professionnels en cas de canicule	
		Indispensable	Utile	Indispensable	Utile	Indispensable	Utile	Indispensable	Utile	Indispensable	Utile
1 - Les métiers trés impliqués	Ouvriers agricoles, du BTP, de la manutention, métiers de l'hôtellerie-restaurattion, conducteurs de véhicule, agents d'entretien	36	42	38	41	47	37	24	48	37	43
2 - Les métiers impliqués	Ouvriers industriels, techniciens du BTP, ingénieurs de l'industrie	28	45	35	40	26	45	18	51	24	48
3- Les métiers concernés de façon variable	Employés de la comptabilité, techniciens administratifs, attachés et cadres commerciaux, techniciens industriels	14	41	20	44	35	42	28	48	23	45
4 - L'importance des gestes professionnels en cas de canicule	Aides à domicile, professionnels de la santé, professionnels de l'action sociale, culturelle et sportive	18	45	23	42	20	39	10	50	55	32
5 - Les métiers moins impliqués	Secrétaires, informaticiens, enseignants, professionnels des arts et spectacles	11	40	16	41	29	46	10	44	27	47
Ensemble des métiers		27	42	30	42	34	42	21	48	35	43

Sont surlignées les valeurs supérieures à l'ensemble des métiers.
Lecture : dans le groupe 1 des métiers très impliqués, 36% des établissements considèrent que les gestes professionnels permettant des économies d'énergie et de matières premières sont indispensables.
Source : Pôle emploi, Enquête BMO complémentaire 2020, volet « compétences liées à la transition écologique.

ÊTRE FORMÉ AUX ENJEUX DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE SON MÉTIER EST UN ATOUT POUR ÊTRE RECRUTÉ

La formation d'un candidat aux enjeux de la transition écologique et énergétique du métier représente un critère de recrutement pour 38% des établissements ; 5% la jugent indispensable et elle est importante aux yeux d'un tiers des recruteurs [cf. Tableau 2]. Plus d'un tiers (36%) ne l'estiment pas du tout importante à l'embauche.

La formation à ces enjeux de la transition écologique et énergétique est davantage un critère de recrutement pour les secteurs les plus concernés par la transition écologique cités précédemment, c'est à dire l'agriculture (43% des établissements considèrent ce critère important ou indispensable), le BTP (42%), l'hébergement (44%), les industries (42%), le secteur du commerce et de la réparation automobiles (43%), le commerce de gros (42%). La formation aux enjeux de la transition écologique et énergétique du métier peut recouvrir des pratiques professionnelles mais aussi des formes de sensibilisation, ce qui explique sans doute l'importance de ce critère dans des secteurs tels que l'administration publique et l'enseignement (41%).

Les services aux entreprises et le secteur des transports expriment une position médiane par rapport aux enjeux de formation des candidats à la transition écologique. Enfin, cet enjeu de la formation des candidats est moins crucial pour le commerce de détail et certaines activités tertiaires : la santé et action sociale, les arts, spectacles et activités récréatives, les activités financières et d'assurance et le secteur de l'information et de la communication. Il s'agit de secteurs pour lesquels la transition écologique ne représente pas un enjeu particulier par ailleurs [cf. *supra*].

Plus de la moitié des établissements de 100 salariés ou plus (52%) estiment cette formation indispensable ou importante. Les très petites entreprises (TPE) de moins de dix salariés sont les plus nombreuses à considérer que cette formation n'est pas du tout importante à l'embauche (plus d'un tiers d'entre elles). Ces tendances peuvent refléter des différences de pratiques en matière de formation selon la taille de l'entreprise, les TPE faisant notamment davantage confiance à leurs pratiques de formation « sur le tas » [cf. En savoir plus, Bentabet et *al.*, 1999]. Toutefois, à secteur et à comportement de recrutement (établissement recruteur ou non) égaux, les établissements de moins de cinq salariés ont une probabilité plus importante d'estimer cette formation indispensable que les établissements de taille moyenne (20 à 49 salariés). À caractéristiques égales, les grands établissements (100 salariés ou plus) n'en demeurent pas moins les plus exigeants.

TABLEAU 2 :

LORS DU RECRUTEMENT D'UN CANDIDAT, LE FAIT QU'IL SOIT FORMÉ AUX ENJEUX DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE DE SON MÉTIER (CONNAISSANCE DES ÉVOLUTIONS DES GESTES MÉTIERS, DES ÉVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES OU RÈGLEMENTAIRES) EST POUR VOUS ? (EN %)

Secteur d'activité	Indispensable	Important	Peu important	Pas du tout important
Agriculture	6	37	25	32
Dont				
Cultures	7	36	26	32
Production animale	8	38	18	37
Industrie hors agroalimentaire	7	35	28	30
Industrie agro-alimentaire	2	39	22	37
Boulangerie, pâtisserie, charcuterie	5	31	27	37
Maintenance	8	31	33	29
Bâtiment, travaux publics (BTP)	5	37	26	31
Dont				
Gros œuvre	7	39	25	29
Second œuvre	5	37	27	31
Travaux public	2	35	21	42
Commerce et réparation automobiles	7	36	30	27
Commerce de gros	3	39	24	34
Commerce de détail	4	28	29	39
Transports de marchandises	5	33	30	32
Transports de personnes	2	33	30	35
Hébergement	3	41	24	32
Dont				
Hôtels et hébergements similaires	2	41	25	32
Autres hébergements yc campings	4	41	22	33
Restauration	3	33	28	37
Dont				
Restauration traditionnelle	3	33	27	37
Restauration rapide, cafétérias et autres libre service	3	35	30	31
Information et communication	3	28	28	41
Activités financières et d'assurance	2	26	25	47
Activités immobilières	3	27	32	38
Activités specialisées scientifiques, techniques	6	32	25	37
Services administratifs et de soutien	5	33	28	35
Administration publique - enseignement	4	37	26	33
Santé humaine et action sociale	3	28	29	41
Art, spectacles, activités récréatives	5	34	20	41
Autres activités de services	6	34	25	35
Ensemble	5	33	27	36

Lecture : Lors d'un recrutement, 37% des établissements du secteur de l'agriculture jugent important le fait qu'un candidat soit formé aux enjeux de la transition écologique et énergétique de son métier.

Source : Pôle emploi, Enquête BMO complémentaire 2020 – volet « Compétences liées à la transition écologiques ».

ANNEXES

TABLEAU A :
AU SEIN DE VOTRE ÉTABLISSEMENT, AUREZ-VOUS BESOIN DE DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES DANS LES DOMAINES SUIVANTS AU COURS DES DEUX PROCHAINES ANNÉES (1/3)

	CONNAÎTRE LES GESTES DU MÉTIER PERMETTANT DES ÉCONOMIES EN EAU, FOURNITURES, MATÉRIAUX ET ÉNERGIE			MAÎTRISER LES NORMES ET LA RÈGLEMENTATION LIÉES À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE			COLLABORER AVEC D'AUTRES PROFESSIONNELS AFIN DE PARTAGER LES BONNES PRATIQUES OU D'ÉCHANGER DES PRODUITS, DES SERVICES OU MATÉRIAUX		
Secteur d'activité	De manière généralisée	À la marge	Pas du tout	De manière généralisée	À la marge	Pas du tout	De manière généralisée	À la marge	Pas du tout
Agriculture	40	25	35	47	19	34	43	22	35
Dont									
Cultures	41	23	36	48	18	34	45	22	33
Production animale	39	26	34	43	19	38	37	19	43
Industrie hors agroalimentaire	35	25	40	36	25	39	29	30	41
Industrie agro-alimentaire	39	27	34	40	28	31	31	30	39
Boulangerie, pâtisserie, charcuterie	40	20	40	31	24	45	26	22	52
Maintenance	18	18	64	31	15	54	22	19	59
Bâtiment, travaux publics (BTP)	36	20	45	41	20	39	35	22	44
Dont									
Gros œuvre	34	22	44	40	21	38	33	23	44
Second œuvre	36	19	45	41	19	40	35	21	44
Travaux public	40	18	43	50	22	28	42	26	33
Commerce et réparation automobiles	32	20	48	34	23	43	30	24	46
Commerce de gros	30	19	51	35	20	45	28	22	50
Commerce de détail	34	17	49	33	20	47	28	19	53
Transports de marchandises	41	20	39	38	25	37	27	25	48
Transports de personnes	30	26	45	30	24	46	25	23	52
Hébergement	51	16	33	44	20	36	36	26	37
Dont									
Hôtels et hébergements similaires	53	17	30	48	18	34	36	23	40
Autres hébergements yc campings	47	16	37	38	23	39	36	32	33
Restauration	45	21	35	39	25	37	31	22	47
Dont									
Restauration traditionnelle	45	22	32	38	28	34	31	23	46
Restauration rapide, cafétérias et autres libre service	43	19	38	41	20	39	31	18	52
Activités financières et d'assurance	20	19	61	20	18	62	20	20	60
Ensemble	36	20	44	37	21	42	31	22	47

Lecture : 40% des établissements du secteur de l'agriculture estiment qu'ils auront besoin de développer des compétences sur les connaissances des gestes du métier permettant des économies en eau, fournitures, matériaux et énergie dans les deux années à venir.
Source : Pôle emploi, Enquête BMO complémentaire 2020 – volet « Compétences liées à la transition écologiques ».

TABLEAU A :

AU SEIN DE VOTRE ÉTABLISSEMENT, AUREZ-VOUS BESOIN DE DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES DANS LES DOMAINES SUIVANTS AU COURS DES DEUX PROCHAINES ANNÉES (2/3)

	TRIER LES DÉCHETS EN VUE DE LEUR VALORISATION			CONNAÎTRE ET COMMUNIQUER SUR LES EFFORTS DE VOTRE ENTREPRISE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE		
Secteur d'activité	De manière généralisée	À la marge	Pas du tout	De manière généralisée	À la marge	Pas du tout
Agriculture	33	21	47	37	21	42
Dont						
Cultures	33	19	48	39	19	42
Production animale	37	22	41	33	21	45
Industrie hors agroalimentaire	33	20	47	30	27	44
Industrie agro-alimentaire	36	22	42	24	28	48
Boulangerie, pâtisserie, charcuterie	31	21	48	30	20	50
Maintenance	30	11	59	20	20	59
Bâtiment, travaux publics (BTP)	33	16	51	28	20	52
Dont						
Gros œuvre	32	15	53	26	22	52
Second œuvre	34	16	50	29	18	53
Travaux public	39	21	40	33	23	44
Commerce et réparation automobiles	31	17	52	26	21	53
Commerce de gros	27	15	57	28	21	51
Commerce de détail	31	14	54	28	19	53
Transports de marchandises	28	17	55	35	19	46
Transports de personnes	19	10	71	23	22	55
Hébergement	41	16	43	36	20	44
Dont						
Hôtels et hébergements similaires	42	20	38	34	22	44
Autres hébergements yc campings	39	9	51	39	17	44
Restauration	44	18	38	32	21	47
Dont						
Restauration traditionnelle	43	18	38	31	24	45
Restauration rapide, cafétérias et autres libre service	48	17	36	35	18	47
Activités financières et d'assurance	16	17	67	19	17	64
Ensemble	32	17	51	29	21	50

Source : Pôle emploi, Enquête BMO complémentaire 2020 – volet « Compétences liées à la transition écologiques ».

TABLEAU A :

AU SEIN DE VOTRE ÉTABLISSEMENT, AUREZ-VOUS BESOIN DE DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES DANS LES DOMAINES SUIVANTS AU COURS DES DEUX PROCHAINES ANNÉES (3/3)

	AMÉLIORER LES PRATIQUES D'ACHATS EN MATIÈRES PREMIÈRES, MATÉRIELS DE PRODUCTION, MOBILIER, BUREAUTIQUE, ETC, (MATÉRIAUX RECYCLÉS, CIRCUITS COURTS, LIMITATION DU PLASTIQUE ETC,)			CONCEVOIR UN ARGUMENTAIRE DE VENTE BASÉ SUR LE RESPECT ENVIRONNEMENTAL DES PRODUITS OU SERVICES		
Secteur d'activité	De manière généralisée	À la marge	Pas du tout	De manière généralisée	À la marge	Pas du tout
Agriculture	25	24	51	36	20	44
Dont						
Cultures	27	21	52	37	19	44
Production animale	22	26	53	32	24	44
Industrie hors agroalimentaire	25	23	52	26	24	50
Industrie agro-alimentaire	30	23	47	25	29	46
Boulangerie, pâtisserie, charcuterie	28	21	50	27	22	50
Maintenance	19	16	65	21	13	66
Bâtiment, travaux publics (BTP)	25	20	55	30	19	51
Dont						
Gros œuvre	22	21	57	27	22	51
Second œuvre	26	20	55	31	18	51
Travaux public	31	25	44	32	20	48
Commerce et réparation automobiles	19	18	62	24	21	55
Commerce de gros	21	20	59	27	20	53
Commerce de détail	22	18	60	30	19	51
Transports de marchandises	24	24	52	25	25	50
Transports de personnes	18	20	62	19	17	64
Hébergement	32	21	47	31	22	46
Dont						
Hôtels et hébergements similaires	32	24	45	31	28	42
Autres hébergements yc campings	34	17	50	33	14	54
Restauration	30	20	50	32	23	46
Dont						
Restauration traditionnelle	31	24	46	32	25	43
Restauration rapide, cafétérias et autres libre service	31	17	52	34	19	46
Activités financières et d'assurance	14	17	69	12	18	70
Ensemble	24	20	56	28	21	51

Source : Pôle emploi, Enquête BMO complémentaire 2020 – volet « Compétences liées à la transition écologiques ».

TABLEAU B :

TYPOLOGIE DES MÉTIERS SELON LE DEGRÉ D'EXIGENCE EN COMPÉTENCES LIÉES À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

GROUPE 1 : LES MÉTIERS TRÈS IMPLIQUÉS	GROUPE 2 : LES MÉTIERS IMPLIQUÉS	GROUPE 3 : LES MÉTIERS CONCERNÉS DE FAÇON VARIABLE	GROUPE 4 : L'IMPORTANCE DES GESTES PROFESSIONNELS EN CAS DE CANICULE	GROUPE 5 : LES MÉTIERS MOINS IMPLIQUÉS
Agriculteurs, éleveurs, sylviculteurs, bûcherons	Techniciens et cadres du BTP	Employés de la comptabilité	Aides à domicile et aides ménagères	Cadres des services administratifs, comptables et financiers
Maraîchers, jardiniers, viticulteurs	Ouvriers industriels	Employés administratifs d'entreprise	Aides-soignants	Informaticiens
Ouvriers de la manutention	Ingénieurs de l'industrie	Caissiers, employés de libre service	Professionnels de l'action sociale et de l'orientation	Professionnels des arts et des spectacles
Aides cuisiniers et employés polyvalents de la restauration		Autres vendeurs	Professionnels de l'action culturelle, sportive et surveillants	Secrétaires
Cuisiniers et chefs cuisiniers		Techniciens administratifs	Professionnels de santé hors aides-soignants	Enseignants
Employés hôtellerie		Cadres commerciaux et technico-commerciaux		
Serveurs		Attachés commerciaux et représentants		
Agents d'entretien		Techniciens de l'industrie		
Bouchers, charcutiers, boulangers				
Ouvriers du gros œuvre et travaux publics				
Ouvriers du second œuvre				
Ouvriers qualifiés de la réparation automobile				
Techniciens et agents de maîtrise de la maintenance				
Conducteurs routiers et transports en commun				
Autres conducteurs de véhicules				
Vendeurs produits alimentaires				
Coiffeurs, esthéticiens				

Source : Pôle emploi, Enquête BMO complémentaire 2020 – volet « Compétences liées à la transition écologiques ».

NOTES

SOURCES ET MÉTHODES

L'ENQUÊTE COMPLÉMENTAIRE BESOINS EN MAIN-D'ŒUVRE (BMO) 2020

L'étude s'appuie sur l'enquête complémentaire à l'enquête Besoins en main-d'œuvre (BMO) 2020. Menée pour la dixième année consécutive auprès de 15 000 établissements hors administrations d'État, cette enquête téléphonique porte sur un échantillon représentatif de l'enquête principale dans les 13 régions métropolitaines et les cinq départements d'Outre-mer. Son champ recouvre les établissements d'au moins un salarié ou ceux ayant émis au moins une déclaration d'embauche au cours de la période récente, et appartenant au secteur privé ou au secteur public hors fonction publique d'État : les établissements du secteur public sont ceux des collectivités territoriales (communes, régions…), les établissements publics administratifs (syndicats intercommunaux, hôpitaux, écoles…)… L'enquête ne comprend donc ni les administrations de l'État (ministères, police, justice…) ni certaines entreprises publiques (Banque de France…).
L'enquête complémentaire enrichit l'enquête principale par un ensemble de questions visant à comprendre la nature des difficultés de recrutement, les canaux de recrutements utilisés ainsi que les compétences recherchées ou anticipées par les employeurs.
Les questions portant sur la transition écologique et les besoins en compétences associés ont été élaborées en partenariat avec le bureau des métiers de la transition écologique du Commissariat général au développement durable (ministère de de la transition écologique). Nous remercions Nathalie Tessier (Cheffe du bureau) et Eric Dodemand (Adjoint au Chef du bureau) et leurs équipes pour leur expertise et leur implication.

LA TYPOLOGIE DES MÉTIERS

La typologie des métiers s'appuie sur une analyse en composante principale (ACP) sur le degré d'exigence en compétences liées à la transition écologique exprimé par les employeurs, puis une classification ascendante hiérarchique avec consolidation sur les principaux axes de cette ACP. Cette méthode a permis d'identifier cinq groupes de métiers en fonction de niveau d'exigence en compétences liées à la transition écologique et de la nature des compétences exigées.

EN SAVOIR PLUS

BENTABET E., MICHUN S. ET TROUVÉ P. (1999), *Gestion des hommes et formation dans les très petites entreprises*, Marseille, Céreq (Études).

CEDEFOP (2010), « Compétence pour les emplois verts. Le développement d'une économie sobre en carbone repose sur l'amélioration des compétences existantes plutôt que sur les compétences vertes spécialisées », Note d'information.

CENTRE D'ANALYSE STRATÉGIQUE (2010), *La croissance verte : quels impacts sur l'emploi et les métiers*, Document de travail.

CHABBERT, E. & REY, F. (2019). Développement des compétences et des apprentissages dans les petites entreprises – Expériences et pratiques de terrain dans le contexte de la loi du 5 septembre 2018, *Rapport de recherche.* Agence d'objectifs - Ires.

FRANCE STRATÉGIE, CÉREQ, ADEME, CGDD (2020), *Identifier et accompagner les compétences de la transition écologique,* Synthèse du cycle 2020 de webconférences.

FRANÇOIS-LECOMPTE, A. & GENTRIC, M. (2013). L'engagement environnemental du secteur hôtelier : proposition d'un modèle conceptuel. *Management & Avenir*, 8(8), 31-50. https://doi.org/10.3917/mav.066.0031

MATUS, M. (2012). Les emplois de l'économie verte - Enquête auprès des entreprises de 10 salariés ou plus, *Repères & Analyses* – Études. Pôle emploi.

ONEMEV (2020). Rapport d'activité 2019, *Document de travail*, n°50. Ministère de la transition écologique.

OIT (2011), *Skills for Green Jobs: A Global View.*

Directeur de la publication
Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction
Cyril NOUVEAU

Réalisation
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Pôle emploi,
1 avenue du Docteur Gley
75987 Paris cedex 20

WWW.POLE-EMPLOI.ORG

ISSN 2274-4126 – Réf. 10122